

Parfois des discours de haine contre nos policiers sont punis par les juges... parfois

écrit par Maxime | 4 novembre 2016



En solidarité avec les policiers, on peut aussi dénoncer les discours de haine à l'égard des policiers qu'on lit sur internet parfois et se servir des captures d'écran comme preuve.

La cour d'appel de Bordeaux vient par exemple de condamner des rappeurs qui avaient tenus, dans leurs chansons, des propos abjectes sur la police, les victimes d'attentats djihadistes et Marine (le Pen) :

<http://www.charentelibre.fr/2016/01/06/angouleme-les-rappeurs-remy-et-poposte-juges-cet-apres-midi,3009802.php>

<http://www.charentelibre.fr/2016/11/03/six-mois-de-sursis-pour-les-rappeurs-angoumoisins-remy-et-poposte-juges-en-appel-a-bordeaux,3066111.php>

Marine était mise à mort, mais sa constitution de partie civile n'a pas été admise par les juges... On peut penser qu'ils s'en prennent à celle qu'ils savent pouvoir être en mesure de nous sortir de là.